

**Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2019**

Objet : Culture 2019 : Asbl Centre Culturel de Bruxelles Nord - Maison de la Création.- Subside extraordinaire : 53.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983. Loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001. Arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ;
Application de la loi du 14 novembre 1983

Considérant les besoins de l'ASBL Centre Culturel de Bruxelles Nord - Maison de la Création qui souhaiterait acquérir du matériel technique et d'équipement pour l'ancienne gare de Laeken ;

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Ville de Bruxelles et l'ASBL Centre Culturel de Bruxelles Nord - Maison de la Création pour fixer les conditions et modalités d'octroi de ce subside;

Considérant les crédits disponibles à l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2019, sous réserve de l'approbation du feuillet n°1 des modifications budgétaires 2019 par l'autorité de tutelle;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Arrête :

Article 1 : Octroi d'un subside extraordinaire de 53.000,00 EUR sur l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2019 à l'attention de l'ASBL Centre Culturel de Bruxelles Nord - Maison de la Création pour l'acquisition de matériel technique et d'équipement pour l'ancienne gare de Laeken (n° de projet: HF10-228-2009).

Article 2 : Les termes de la convention entre la Ville de Bruxelles et l'ASBL Centre Culturel de Bruxelles Nord - Maison de la Création sont approuvés.

Article 3 : La dépense sera engagée à l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2019 et couverte par un emprunt.

Annexes :

[AE1/Convention Fr/Nl \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)